# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## hygiène et sécurité

Question au Gouvernement n° 2958

### Texte de la question

ÉPIDEMIE NOSOCOMIALE

DANS LE NORD-PAS-DE-CALAIS

M. le président. La parole est à M. Christian Vanneste, pour le groupe UMP.

M. Christian Vanneste. Ma question s'adresse à M. le ministre de la santé et des solidarités.

Depuis le début du mois de septembre, le nord de la France est confrontée au développement d'une épidémie de maladie nosocomiale, le *clostridium difficile*. Il s'agit d'une souche très virulente qui a été détectée pour la première fois en 2003 outre-Atlantique et qui s'est maintenant répandue en Belgique, aux Pays-Bas et en Grande-Bretagne.

Aujourd'hui, le Nord-Pas-de-Calais est touché et le bilan est déjà extrêmement sévère : trente-neuf nouveaux cas la semaine dernière, ce qui porte le nombre des victimes à 348, vingt et un décès, vingt-neuf hôpitaux et cliniques touchés, trois maisons de retraite concernées, notamment à Tourcoing et Neuville-en-Ferrain. Il est temps de prendre les mesures qui s'imposent, car nous avons affaire à un adversaire extrêmement redoutable. Il s'agit d'une souche dix fois plus virulente que la moyenne et qui résiste particulièrement dans le milieu ambiant.

Quelles mesures prendrez-vous, monsieur le ministre, afin d'éradiquer cette maladie des maisons de retraite et des cliniques, où elle frappe les plus fragiles, notamment les personnes les plus âgées, et en empêcher la propagation au reste du territoire ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de la santé et des solidarités.

M. Xavier Bertrand, *ministre de la santé et des solidarités.* Monsieur le député, depuis maintenant de nombreux mois, le Nord-Pas-de-Calais connaît la même épidémie que nos voisins belges mais aussi néerlandais et anglais. Je tiens à saluer l'engagement des professionnels de santé, notamment dans les établissements concernés, depuis l'arrivée de cette maladie sur notre territoire. J'ai demandé au directeur général de la santé, pendant l'été, de se rendre sur place. Je me suis rendu moi-même à Lens et à Liévin le 10 septembre, à Lille le 10 octobre, où j'ai pu constater la mobilisation de ces professionnels, et je ne laisserai pas dire que l'on n'a pas fait ce qu'il fallait.

D'ailleurs, les centres hospitaliers de Lens, comme ceux de Lille, se situent parmi les tout premiers en matière de lutte contre les infections nosocomiales. Ils figurent régulièrement dans les établissements qui ont fait le maximum d'effort. La vérité est que la souche C027 du *Clostridium difficile* est particulièrement virulente.

Nous avons élaboré des protocoles pour l'ensemble des établissements de santé - hôpitaux comme maisons de retraite - et diffusé l'information auprès des praticiens libéraux afin que tout le monde ait le même niveau d'information pour pouvoir réagir et anticiper dans les meilleurs délais.

La moitié des 370 cas dont vous avez parlé tout à l'heure se trouvent à Lens et Valenciennes. Il ne faut pas hésiter à fermer des blocs opératoires et à isoler les malades dans des services spécifiquement dédiés - l'État couvrira toute charge supplémentaire que cela entraîne : j'ai déjà débloqué un million d'euros pour la région Nord-Pas-de-Calais. Car une chose est certaine : si nous avons besoin d'aller au-delà, nous le ferons, mais l'essentiel est de permettre aux établissements concernés de contenir l'épidémie et aux autres établissements - dans le Nord-Pas-de-Calais, comme dans les autres régions - de s'en prémunir. Je salue la réactivité, la mobilisation et l'anticipation des professionnels de santé face à cet épisode particulièrement difficile.

*(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

## Données clés

**Auteur :** M. Christian Vanneste
**Circonscription :** Nord (10e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
**Type de question :** Question au Gouvernement
**Numéro de la question :** 2958
**Rubrique :** Établissements de santé
**Ministère interrogé :** santé et solidarités
**Ministère attributaire :** santé et solidarités

## Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 26 octobre 2006
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 26 octobre 2006